

17^e ÉDITION
ATELIERS DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES TERRITOIRES

TERRITOIRE EN TRANSITION

LEVIERS ET LÉGITIMITÉ
POUR ACCOMPAGNER LES MUTATIONS
AGRICOLLES ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ATELIER E

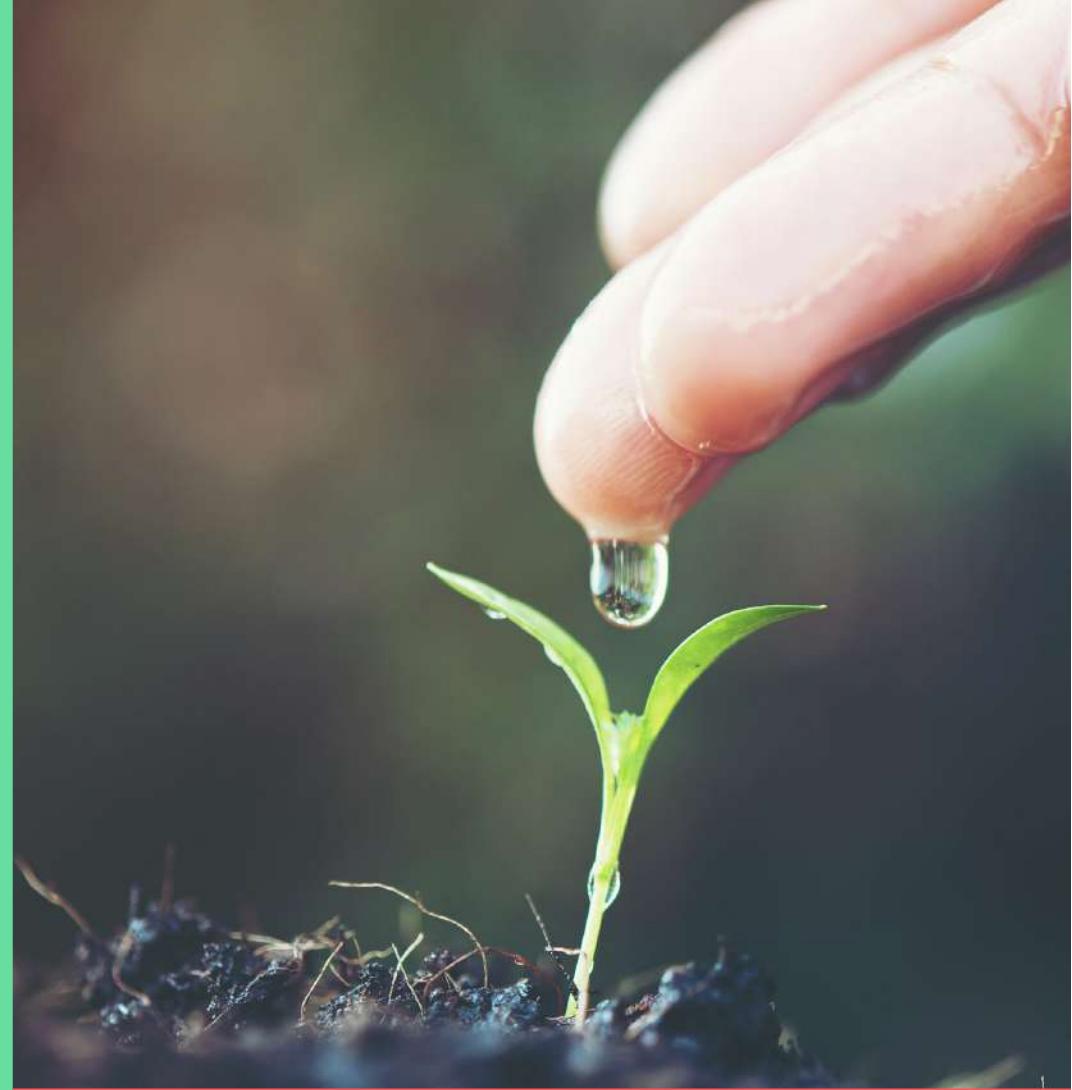
"Terres de Sources": un label pour préserver la ressource en eau de nos territoires



Atelier animé par
Nathalie MÉNARD, animatrice Territoire Engagé pour
la Nature, URCPIE Pays de la Loire



CONTEXTE & OBJECTIFS sujet

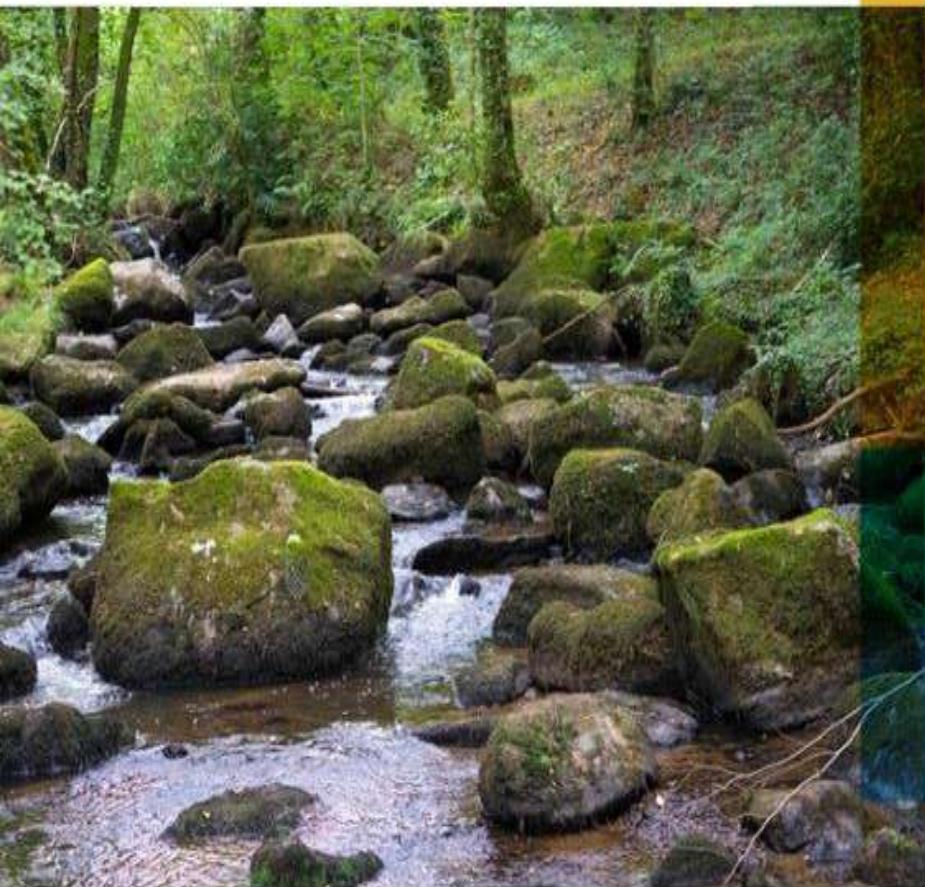


Daniel HELLE, chargé de développement à la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Patrick EISENBEIS, directeur de l'eau et de l'assainissement, Laval Agglomération



SERVICE
des eaux



Centre d'Écodéveloppement
de Villarceaux

Terres de Sources

Journée de l'Union régionale des
CPIE Pays de Loire

23 octobre 2025



Avec le soutien financier de



- 1 – Introduction**
- 2 – L'enjeu de l'eau**
- 3 – Le marché public innovant comme point de départ**
- 4 – Le cahier des charges des exploitations agricoles**
- 5 – La logique de Terres de Sources**
- 6 – Les outils de Terres de Sources**
- 7 – Les filières de productions de Terres de Sources sur le Bassin Rennais**
- 8 – Les différents débouchés**
- 9 – La création en cours de l'association des territoires Terres de Sources**





QUI SOMMES-NOUS ?



NOTRE TERRITOIRE



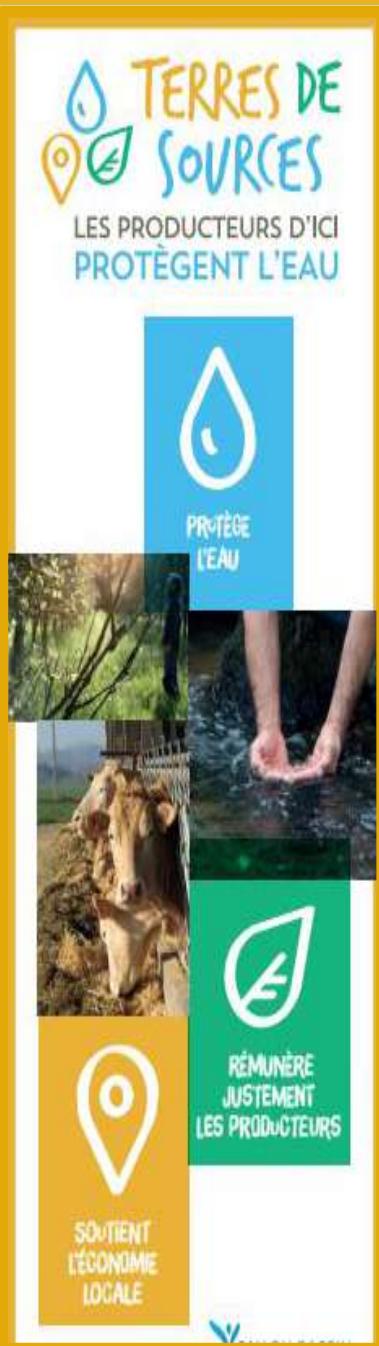
Collectivité Eau du Bassin Rennais :

- Syndicat mixte composé de 6 intercommunalités dont Rennes Métropole
- 46 élus – 65 agents

SPL Eau du Bassin Rennais :

- Création de la Société Publique Locale en 2013, prise d'effet en 2015, pour remplacer Veolia pour la production, et Veolia-Suez-Saur pour la distribution
- 8 élus administrateurs – 250 agents

- Concept : marché public de **prestation de service** « protection des ressources en eau potable du Bassin Rennais »
- **Convention de groupement** de commande entre des collectivités de compétences complémentaires
- Mise en œuvre – 3 étapes expérimentales :
 - 2015 : Ville de Rennes – 3 exploitations agricoles en vente directe
 - 2018 : 15 communes – 20 exploitations agricoles dont 8 en filières
 - 2023 : 61 communes – 88 exploitations agricoles en co-traitance avec la Coopérative locale Terres de Sources, intégration des enjeux air et climat (130 fermes labellisées au total)
- Intérêt financier pour le producteur :
 - L'agriculteur fixe son prix
 - Il perçoit un « bonus » proportionnel à son ambition de progrès – jusqu'à 3K€/an
 - En complément, il lui est proposé une rémunération de prestations d'éducation à l'alimentation durable



Respect et maintien des critères d'entrées



Réalisation d'un diagnostic



Mise en œuvre d'une démarche de progrès

DES CRITÈRES D'ENTRÉES À RESPECTER ET À MAINTENIR SUR L'EXPLOITATION

ABSENCE d'utilisation de :

- Métaaldéhyde (anti-limace)
- Diméthénamide (désherbant maïs)
- S-Métolachlore (désherbant maïs)
- *D'antibiotiques en préventif **
- *OGM/huile de palme dans l'alimentation des animaux **



ABSENCE de commercialisation de légumes en contre-saison

ABSENCE d'utilisation de néonicotinoïdes

LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC IDEA4

Evaluation du niveau de durabilité de l'exploitation et identification des voies de progrès

3 DIMENSIONS

- agro-écologique
- socio-territoriale
- économique



53 INDICATEURS



Le résultat servira de base pour élaborer la **DÉMARCHE DE PROGRÈS**

UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS ET L'ATTEINTE D'OBJECTIFS

La démarche de progrès traduit l'amélioration continue des pratiques agricoles et démontre l'engagement du producteur.

Des objectifs à atteindre :

30 % à 6 ans

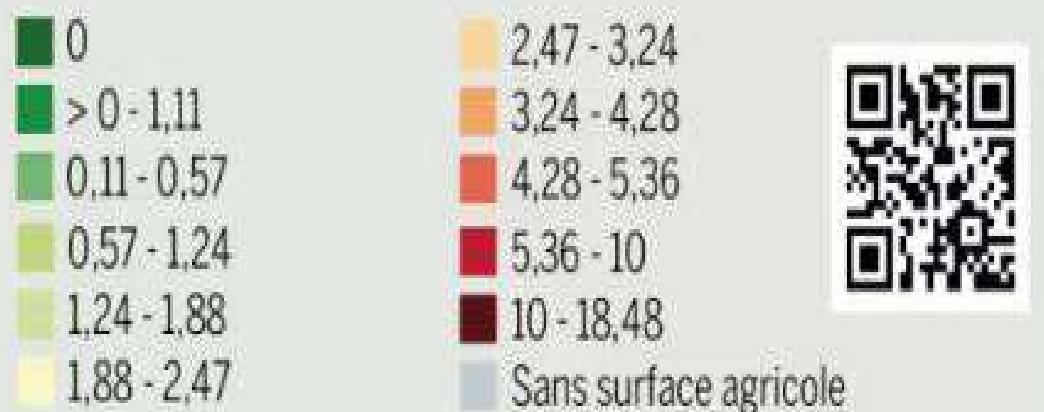
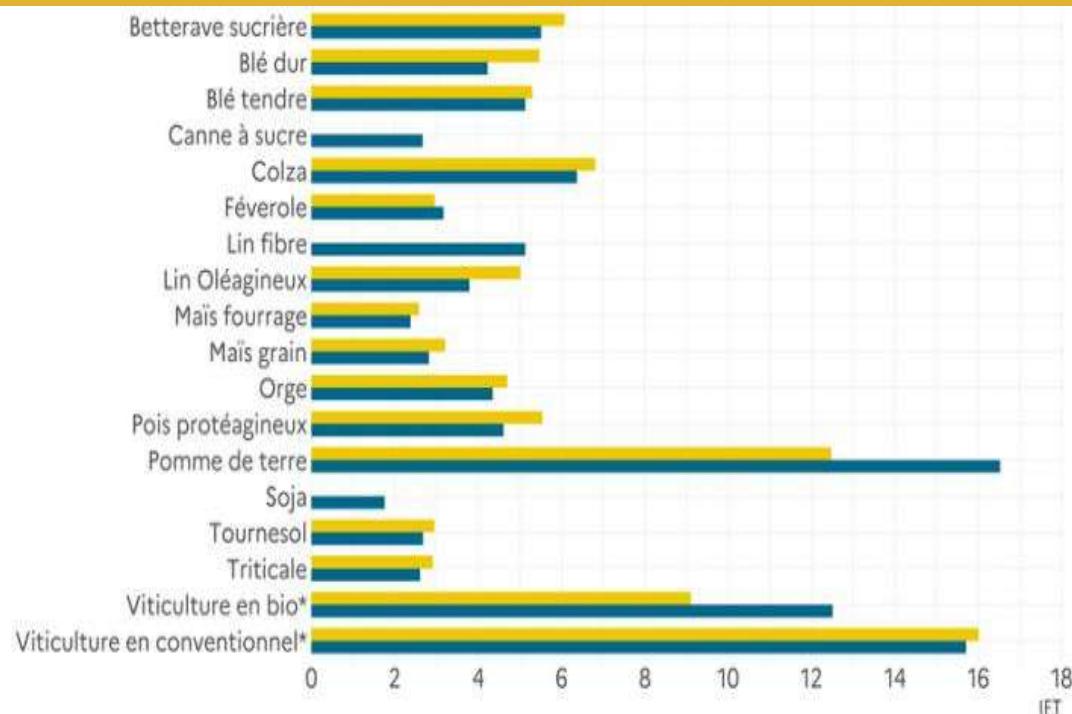
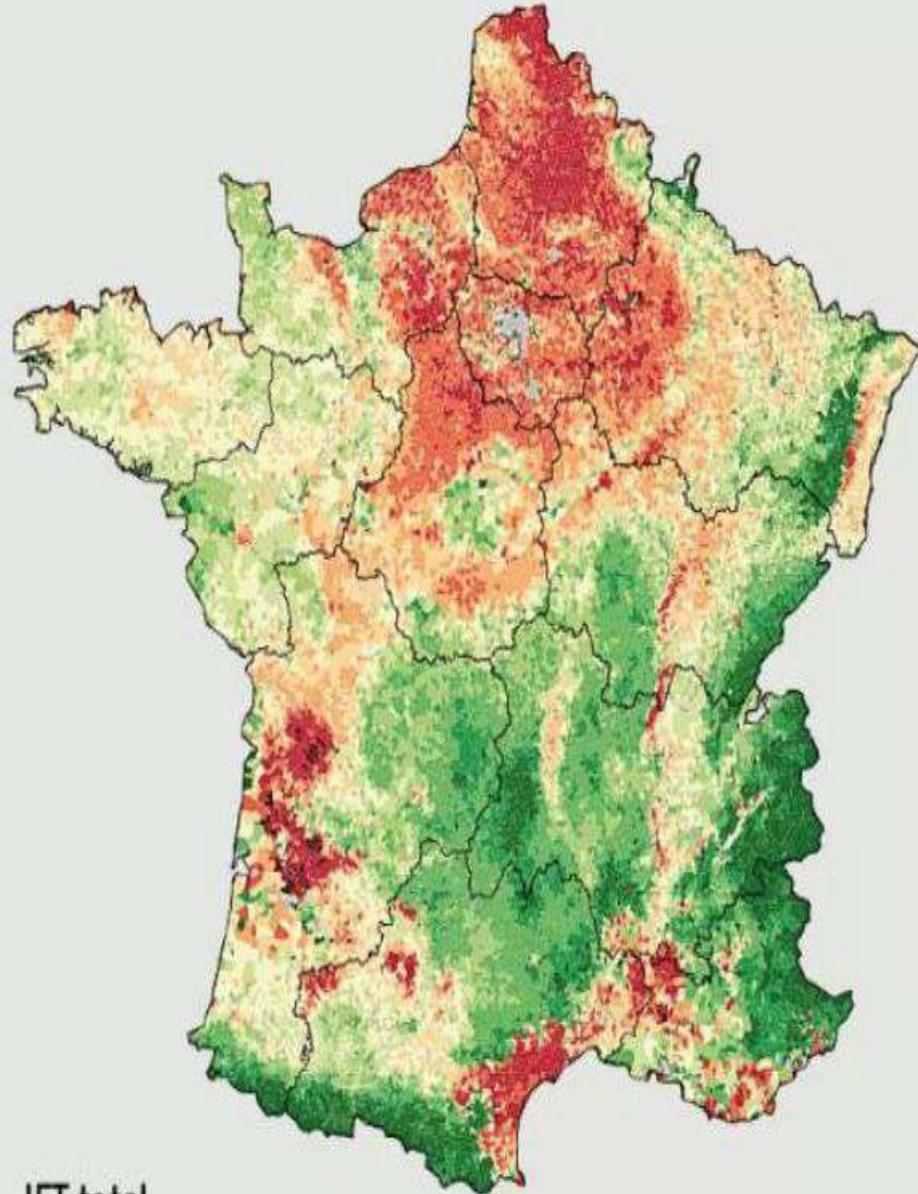
- Diminution du bilan apparent d'azote
- Diminution de l'indicateur de fréquence de traitement herbicide et hors herbicide
- Augmentation du score de 12 indicateurs cibles IDEA



- 
- Pour réduire l'utilisation des **produits phytos**, il est nécessaire d'**allonger les rotations**
 - **Les agriculteurs** comme les consommateurs **ne peuvent agir seuls** pour la transition : les consommateurs n'ont pas le choix dans les produits mis en rayons, les agriculteurs n'ont pas le choix des filières de productions
 - Il est nécessaire d'**accompagner et d'organiser** la transition à l'échelle des territoires économiques - les **bassins de vie**, et de prendre une part active
 - Il est nécessaire de **sécuriser financièrement les agriculteurs**, et de développer les débouchés
 - Avec quel **financement** ?
 - La valorisation économique des productions (marchés publics et privés)
 - La rémunération de prestations de services environnementaux
 - Via la conjonction des diverses politiques publiques
 - Via le couplage des financements publics et des financements privés
 - D'où l'**objet de l'association** des territoires Terres de Sources d'identifier et de mettre en oeuvre des **outils économiques** et financiers pour la transition, et de **valoriser les produits** des fermes engagées

CARTE DE FRANCE DE L'USAGE DES PESTICIDES:

IFT moyen par commune



Sources : RPG 2020 (IGN)/Surfaces "bio" 2020 (Agence bio, Organismes certificateurs)/Casier viticole (Douanes)/RA 2010 (Agreste)/Enquêtes pratiques culturelles en agriculture (Agreste)/Admin express 2022(IGN)/S5olagro

Ambition : Protéger les biens communs naturels sur nos territoires

Via la valorisation économique des productions des fermes en transition

Pour viser en particulier la diversification des productions

Outils :

Marché public local

Label territorialisé

Cahier des charges ambitieux

Modèle de dév de filières

Coopérative locale (SCIC)

Feuille de route type scénario Afterres 2050

Gouvernance

Échelles :

Locale :
Territoire économique =
Le bassin de vie

Nationale :
Alliance des territoires

Les filières végétales

Blé bio

Blé conventionnel

Légumineuses bio

Légumes bio

Sarrasin bio

Sarrasin conventionnel

Bière bio (sarrasin et orge)

Nombre de producteurs	Surface emblavée (ha)	Surfaces exploitation s labellisées (ha)	Quantit és (t)	Nombre de transformateurs	Détail transformateurs
15	110	800	248	5	1 stockeur + 4 moulins
9	100	900	334	4	1 stockeur + 3 moulins
5	50	450	50	1	1 trieur/stockeur
3	10	20	50	2	1 légumerie 4° gamme 1 transformateur 5° gamme
9	91	480	52	6	1 sécheur 1 trieur stockeur 3 moulins 1 industriel de galettes
14	110	1000	71	6	1 sécheur 1 trieur stockeur 3 moulins 1 industriel de galettes
2	5	120	10	2	1 malteur + 1 brasseur
53	430	3770	990	20 (différents)	

Les filières animales



Filière Porc sur paille

Filière Porc bio (1)

Filière Porc bio (2)

Filière Viande bovine Bio (races mixtes et croisées BVB)



Les filières en cours de construction : Chanvre, valorisation des veaux laitiers, poulets, œufs, produits laitiers, céréales secondaires

Nombre de producteurs	Groupement de producteurs	Surfaces exploitations labellisées (ha)	Nombre de transformateurs	Détail transformateurs
2	-	160	3	1 abattoir 1 atelier de découpe 1 atelier de fabrication
5	1	420	2	1 abattoir 1 atelier de découpe et fabrication
2	1	135	2	1 abattoir 1 atelier de découpe et fabrication
17	1	1330	1	1 abattoir 1 atelier de désossage +préparation des viandes
26	3	2045	5	



En grande distribution

La restauration collective

La restauration commerciale
Les artisans boulangers, bouchers,
épiciers

La grande distribution



Salons professionnels

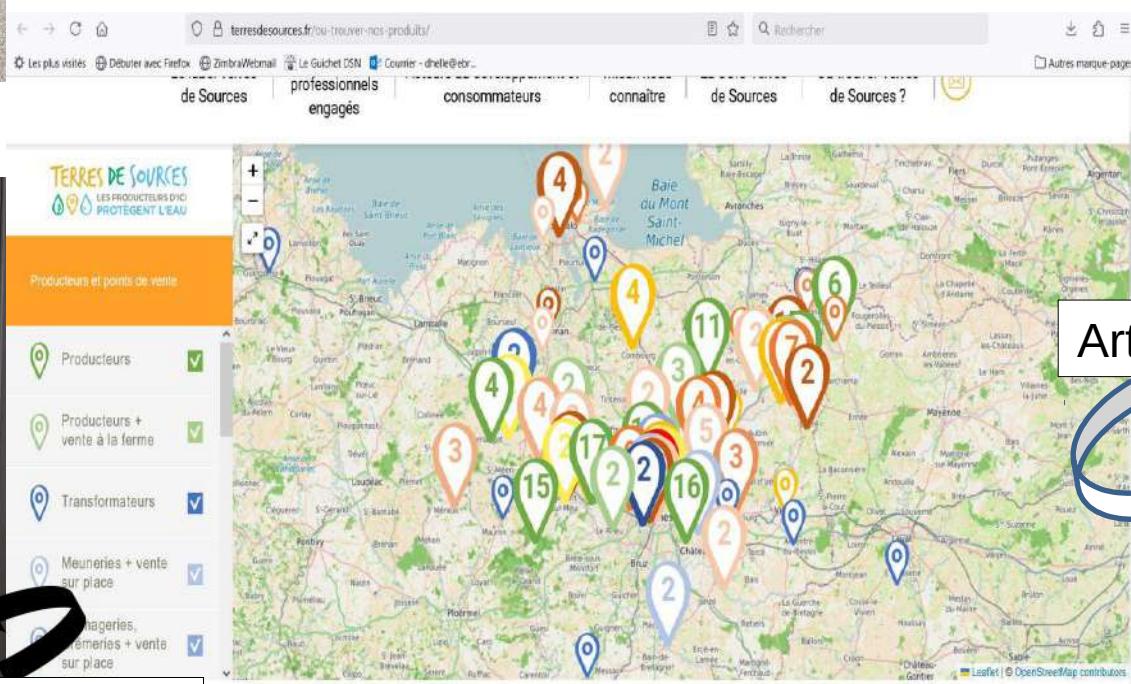


Salon Rest'Hôtel 2024.

Super U rue de Fougères à Rennes



En points de vente



Artisanat

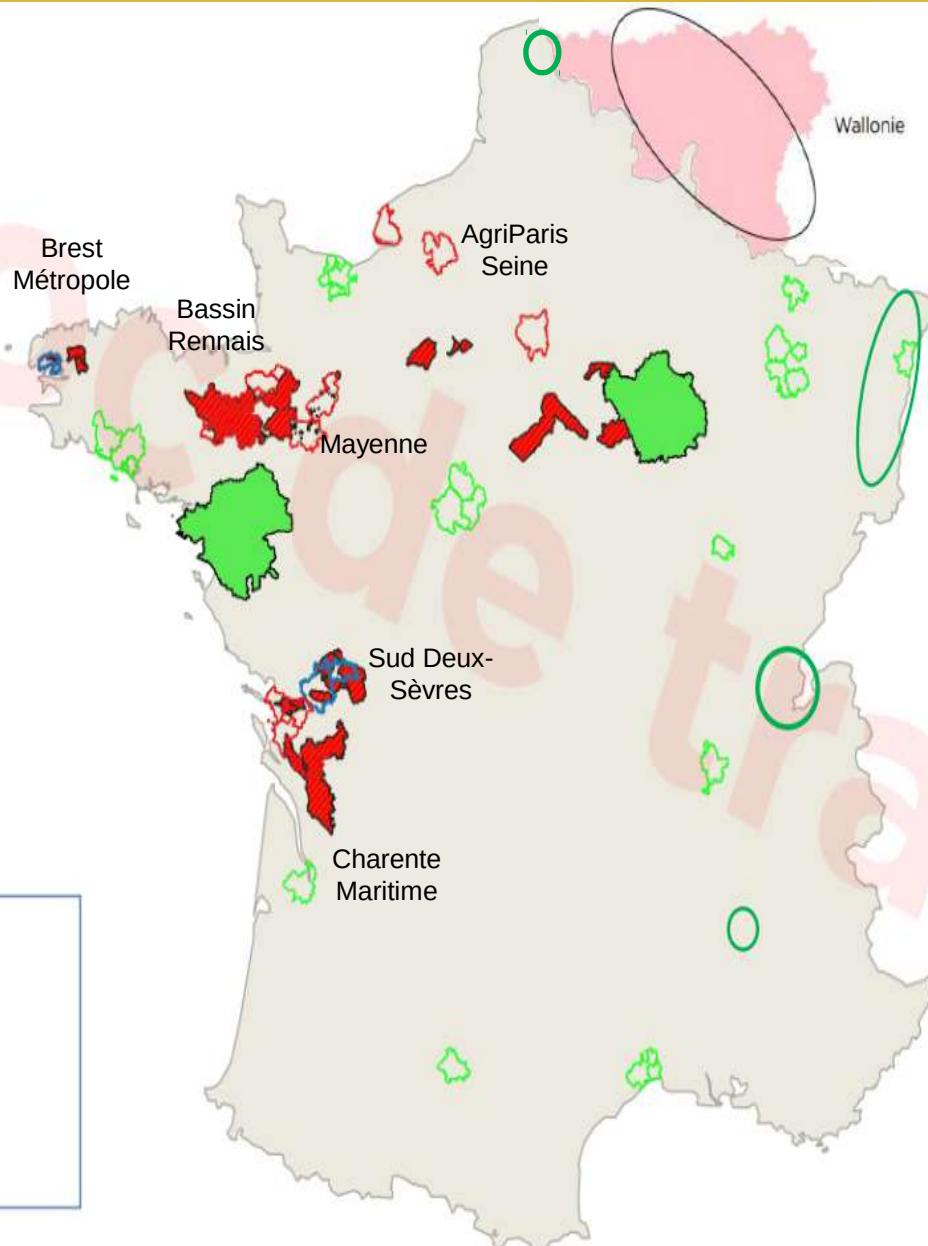


Le Fournil de Javené

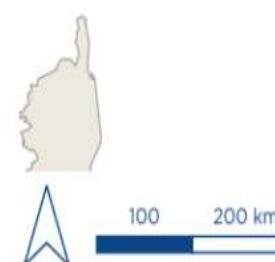
Point de vente à Breizhcoop

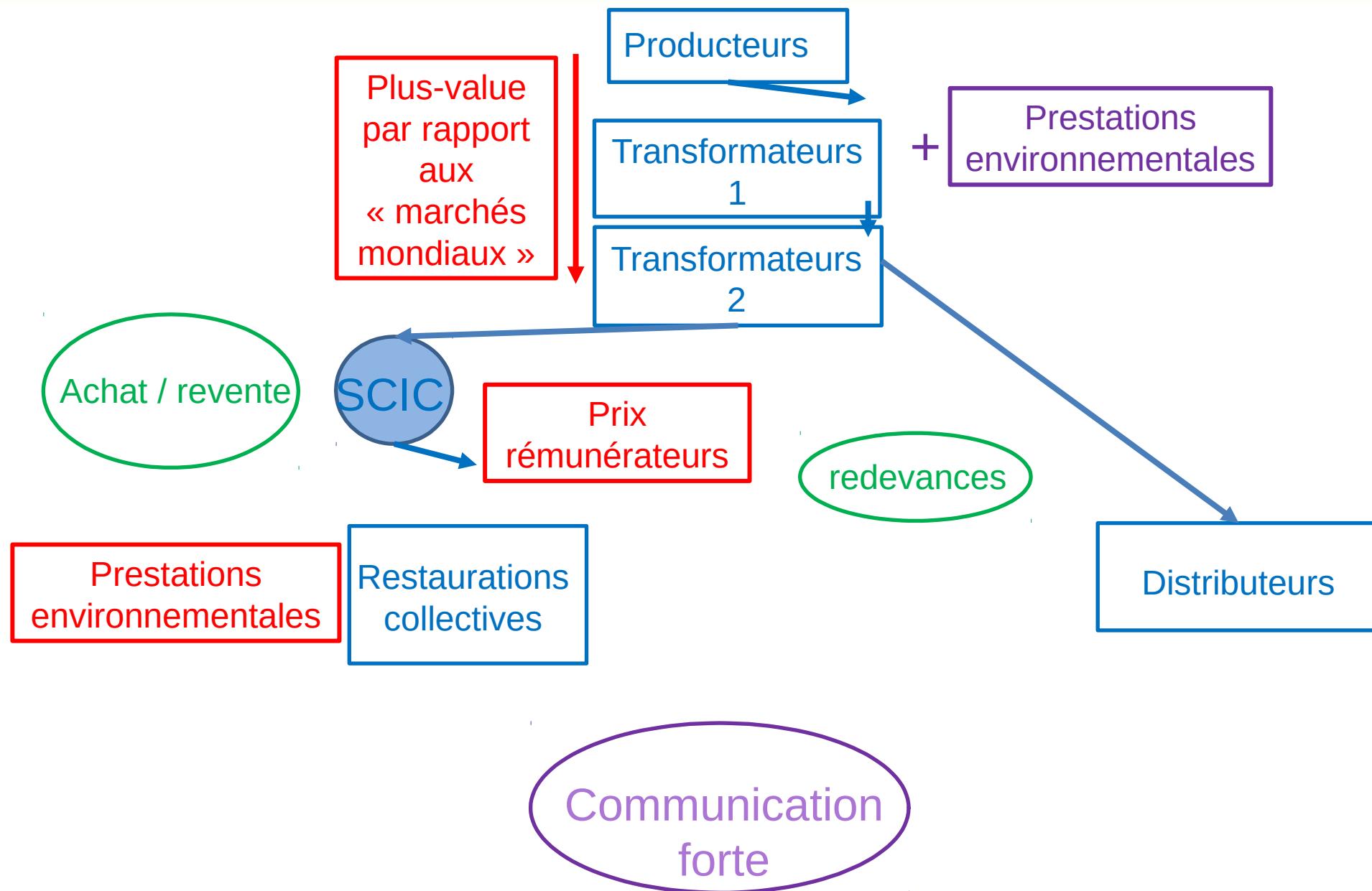


D



- Réponse à l'appel à projets européen Life 2025 « Terres de Sources for Life », avec 7 territoires partenaires
- Objets :
- Gouverner le label à l'échelle nationale-internationale
- Accompagner les territoires à déployer le dispositif
- Négocier avec les gros opérateurs
- Valoriser les productions en excédents d'un territoire aux autres pour la transition de tous





MERCI POUR VOTRE
ATTENTION

Nous restons disponibles :

dhelle@ebr-collectivite.fr - 06 24 13 60 49

SUIVEZ

TERRES DE SOURCES

sur les réseaux sociaux



terresdesources



Centre d'Écodéveloppement
de Villarceaux





23 octobre 2025

Ateliers du Développement Durable des
Territoires

Engagement dans le dispositif Terres de Sources

Patrick Eisenbeis

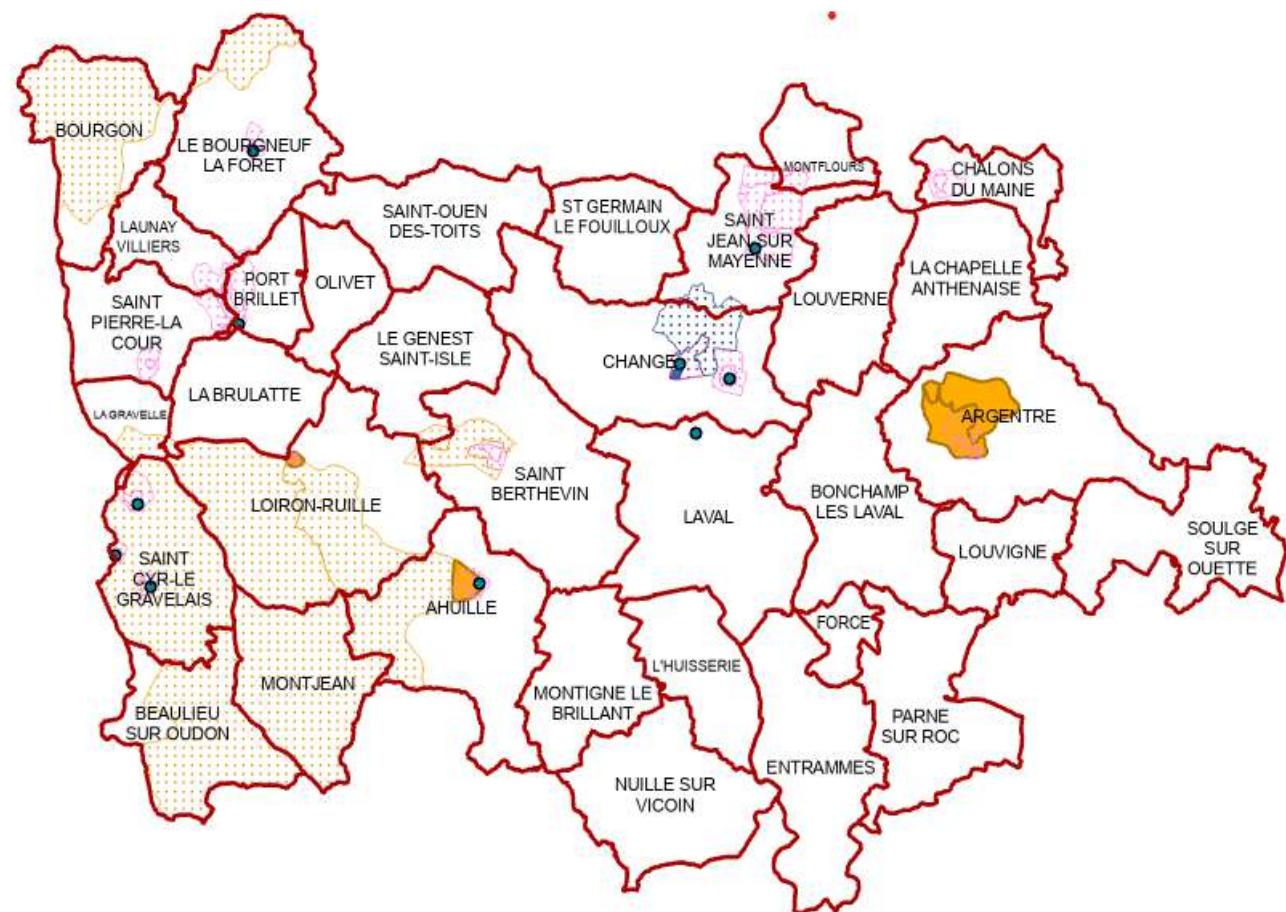
Plan d'actions préservation de la ressource

Les ressources en eau potable sur Laval :

-80 % provenant de trois prises d'eau de surface (Laval/Changé + Port Brillet + St-Jean sur Mayenne)

-20 % provenant de 10 forages en eau souterraine, dont un actuellement fermé (forage Bon-Enfant, Ahuillé)

Un intérêt quantitatif de conserver les forages, qui sont sensibles aux pollutions diffuses : Nitrates, Métabolites de pesticides, TFA.



Quelles solutions pour le maintien dans le temps des forages ?

Le traitement de l'eau sur des petits forages :
une solution temporaire,
avec un coût financier et énergétique démesuré

Exemple : forage de
THYONNIERE :
13 m³/h
et **52 000 m³/an**

	Filière actuelle neutralisation désinfection	Filtres à charbon actif en grains	Membranes Osmose Inverse
Efficacité	Sans sur métabolites, PFAS et TFA	La plupart des métabolites de pesticides et PFAS Sans sur TFA	Totalité pesticides et métabolites, PFAS, TFA
Coût investissement	50 000 €	300 000 €	1 200 000 €
Coût fonctionnement annuel	3 000 €	100 000 €	100 000 €
Autres		Pertes en eau (2%) Accès difficile	Pertes en eau (15%) Renouvellement membranes (10 ans) concentrants



Quelles solutions pour le maintien dans le temps des forages ?

Limiter les intrants grâce à deux actions complémentaires :

-En incitant et accompagnant les agriculteurs des AAC (aires d'alimentation de captage) dans leur volonté de limiter leur impact sur la ressource en eau

-En menant une action de stratégie foncière pour acquérir des terrains, à réserver pour des baux environnementaux

Pour information :

120 agriculteurs sur les 10 forages

120 sur la prise d'eau de Port-Brillet

Globalement 15 000 ha de SAU concernée



Accompagnement des agriculteurs

via un paiement pour service environnemental (PSE)

Les agriculteurs s'engagent sur des bonnes pratiques environnementales et en retour sont rémunérés pour ce service.

-des PSE privés ou publics

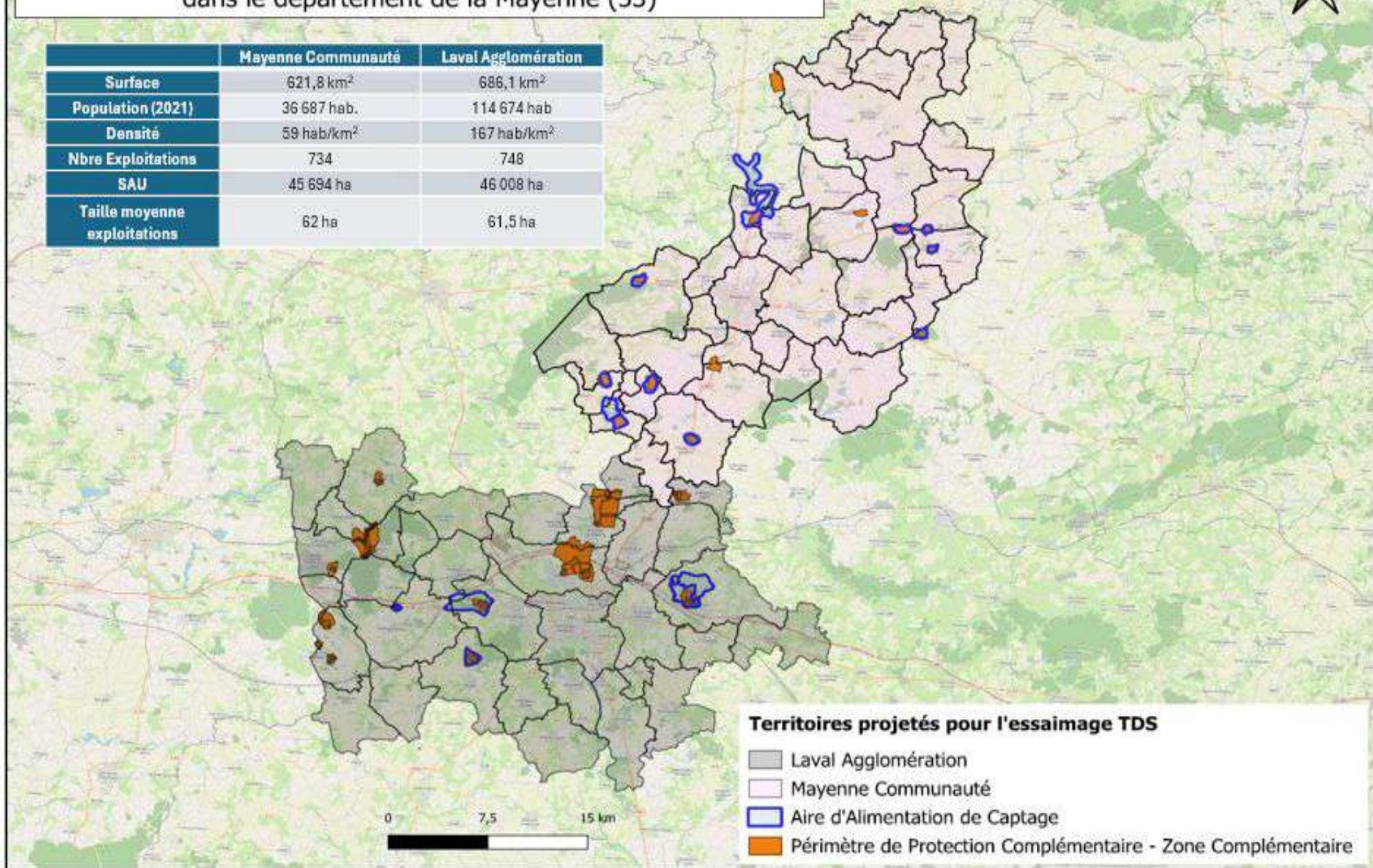
-Terres de Sources (Eau du Bassin Rennais) : une PSE en complément d'un engagement dans un marché à bon de commandes auprès, principalement, de la restauration collective.



Territoires de production, candidats à l'essaimage Terres de Sources dans le département de la Mayenne (53)



	Mayenne Communauté	Laval Agglomération
Surface	621,8 km ²	686,1 km ²
Population (2021)	36 687 hab.	114 674 hab
Densité	59 hab/km ²	167 hab/km ²
Nbre Exploitations	734	748
SAU	45 694 ha	46 008 ha
Taille moyenne exploitations	62 ha	61,5 ha





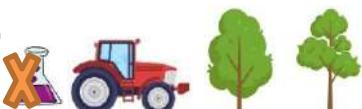
Un marché de prestation de service environnemental



Producteur
Terres de sources



Protège la
ressource en eau
par ses pratiques



Est
rémunéré par

Collecivité
eau/air

Un paiement pour
services
environnementaux

L'achat de prestations
de sensibilisation à
l'alimentation durable
(visites de son
exploitation...)

L'achat des produits
issus de son
exploitation

Communes
EPCI

MARCHE PUBLIC
PRESERVATION DE
LA RESSOURCE EN
EAU

Volet 1 – amélioration des
indicateurs
environnementaux

Volet 2 – Prestations
Education Alimentation
Durable

Volet 3 – Accessibilité aux
produits agricoles durables

Des acheteurs publics mutualisés
en
groupement de commande

Terres de Sources

Engagement dans le projet Life (2026-2031)

- Engagement en collaboration avec Mayenne Communauté

- Objectifs : 150 agriculteurs engagés en 10 ans
- En complément des filières à créer, des actions sensibilisations

- Dépenses prévues à la charge de Laval Agglomération ont été évaluées à 24 000 €/an

- l'embauche d'un responsable de projet ;
- la mise en place de diagnostics chez les agriculteurs engagés ;
- des actions de communications et sensibilisation.

Participation au renouvellement du marché à bons de commande au 01/01/2027 de Eau du Bassin Rennais

- un montant de l'ordre de 3000 €/an par exploitation (+ diagnostic la première année).

- 10 agriculteurs en 2027 (60 000 € HT)
- 100 agriculteurs en 2031 (400 000 € HT/an)
financement en partie par l'agence de l'eau Loire Bretagne.

En complément

Stratégie foncière : une action de veille et d'acquisition de terrains pour la mise en place de baux environnementaux

- Acheter des terrains sur les AAC des forages de l'agglomération, et mettre en place des baux environnementaux ;
- Acquérir des parcelles dans le cadre du droit de préemption rattaché à la convention cadre SAFER ;
- Mettre en place un diagnostic parcellaire sur les AAC et une enquête foncière sur les AAC pour élaborer une stratégie foncière en collaboration avec la SAFER ;

17^E ÉDITION

TERRITOIRE EN TRANSITION

LEVIERS ET LÉGITIMITÉ POUR ACCOMPAGNER LES MUTATIONS AGRICOLLES ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MERCI DE VOTRE ATTENTION !



Échanges avec les participants



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE



GIO GIO GIO
SPAY SPAY SP
CIRE CIRE CIRE